

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10278\*  
30 juillet 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAK AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux documents A/8344 et S/10271, où est reproduite la lettre que vous a adressée le 21 juillet 1971 le représentant permanent d'Israël, et dans laquelle celui-ci se réfère à l'interview publiée dans le numéro du 13 août 1970 de Témoignage chrétien.

Il est bien évident que le représentant d'Israël ne peut réfuter les accusations portées contre les autorités israéliennes par le Pr Shahak au cours de l'entretien, à savoir :

- L'arrestation et la détention arbitraires d'Arabes vivant sous l'occupation israélienne,
- L'expulsion de tous les Palestiniens de Palestine, conformément aux principes d'action sionistes d'Israël,
- La politique expansionniste des dirigeants sionistes israéliens,
- Le sectarisme racial et religieux qui sévit dans les milieux officiels israéliens.

Incapable de démentir les faits concrets et les actes commis par Israël dont il était question, et ne pouvant réfuter les sources israéliennes citées, le représentant d'Israël s'en prend personnellement au Pr Shahak en le qualifiant de porte-parole des "partisans déclarés de la belligérance arabe contre Israël"; cette accusation est d'autant plus ridicule que l'homme interrogé est visiblement consterné par les souffrances d'un peuple qui vit sous un joug étranger et qui a

\* Publié également sous la cote A/8347.

perdu, en même temps que son pays, la jouissance de tous les droits de l'homme. Mais c'est, sans doute, un trait caractéristique de la mentalité colonialiste et militariste du sionisme, pour lequel l'occupation sioniste de la Palestine est une "libération", que de considérer toutes les tentatives faites par les Palestiniens pour recouvrer l'usage des droits dont ils ont été privés comme de la belligérance". Il est agréable de voir que le représentant d'Israël, n'ayant rien d'autre à dire, se permet de faire des remarques perfides sur la nature du régime irakien et sur les critères de l'hésitation dont, selon lui, l'Irak devrait faire preuve. Or, cela n'a absolument rien à voir avec ce dont il s'agit, à savoir les pratiques israéliennes à l'égard des Arabes vivant sous l'occupation d'Israël. Contrairement à la lettre du représentant d'Israël, l'interview publiée par Témoignage chrétien est tout à fait pertinente. Le fait qu'elle ait été publiée il y a un an ne lui ôte rien de sa validité, car tous les renseignements qui parviennent des territoires occupés, et en particulier les actes commis récemment par Israël à Gaza, montrent qu'Israël a intensifié sa répression afin de maintenir son occupation.

Par ailleurs, une telle réponse, venant d'Israël, ne surprendra pas ceux qui lisent les lettres que vous a adressées récemment le représentant d'Israël. Tout Etat, organisation internationale, chef religieux, observateur impartial, quiconque, enfin, s'élève contre les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, est automatiquement accusé de "diffuser des contre-vérités". En outre, les membres du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectent les droits de l'homme de la population des territoires occupés sont désignés sous le nom injurieux d'"instruments de la propagande arabe".

Nulle part, l'intransigeance d'Israël et son mépris total de l'opinion publique mondiale et des conventions internationales régissant les droits des peuples sous domination étrangère ne se manifestent aussi ouvertement que dans Jérusalem occupée. De façon ouverte et agressive, Israël s'applique à "créer des faits" dans la Vieille ville et dans les abords, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de la profonde préoccupation des gouvernements, des hommes d'Etat, des personnalités publiques et de la presse mondiale, et en dépit de ce qu'affirme, en leur nom, M. Abba Eban, que le représentant d'Israël a cité dans sa lettre du 20 juillet 1971 (A/8343, S/10270), dans laquelle il a dénoncé les activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Dans son numéro du 14 juillet 1971, le Times de Londres déclare, dans un éditorial consacré à Jérusalem qu'"En ce qui concerne Jérusalem, Israël a une façon de voir bien arrêtée; la ville ne peut être partagée par le reste du monde," et l'article se termine sur ces mots : "Il est évidemment impossible d'envisager la possibilité d'un accord universel au sujet de Jérusalem sans un accord sur le reste du funeste héritage palestinien. Cependant, c'est là une raison de plus pour s'abstenir d'actes qu'à la longue les Israéliens eux-mêmes regretteront probablement tout autant que les millions d'autres personnes qui, à juste titre, estiment que Jérusalem leur appartient également."

Même les Etats-Unis, qui sont les partisans les plus fermes d'Israël, ont dû admettre que, par la politique qu'il mène dans la Jérusalem occupée, ce pays viole la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. (Déclaration faite par M. C. W. Bray, III, porta-parole du Département d'Etat, et rapportée dans le New York Times du 6 juin 1971.)

Au comble du cynisme, les dirigeants israéliens voudraient que la communauté internationale excuse l'expansion territoriale résultant de leurs conquêtes militaires et accueille l'occupation étrangère comme un geste de munificence à l'égard de la population autochtone.

Dans la mesure où le "sentiment de haine à l'égard de lui-même", dont le représentant d'Israël accuse M. Shahak, suppose l'inquiétude de la conscience humaine, personne ne peut reprocher aux dirigeants d'Israël d'être immunisés contre

ce sentiment. Cependant, il semblerait que la "haine de soi-même" est beaucoup moins destructrice que la haine perpétuelle des autres, qui mène au fanatisme. Bernard Levin a écrit ce qui suit dans le Times de Londres du 13 juillet 1971 :

"Je me suis assis au bord de la Tamise et j'ai pleuré, lorsque j'ai appris la façon dont ils se sont rendus ridicules à Sion. Au moment même où le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, M. Scheel, visitait Israël, le Directeur de la radiodiffusion israélienne a dû s'excuser d'avoir par mégarde diffusé quelques mesures de la musique de Wagner et de Richard Strauss, parce qu'il était interdit de jouer la musique de ces deux compositeurs."

Lorsque non seulement les morts, mais également les œuvres d'art ne peuvent plus échapper à la vengeance des sionistes, qui d'autre que le représentant d'Israël oserait parler de "manifestations de la liberté de pensée et d'expression" dans ce malheureux pays?

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Irak  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Talib EL-SHIBIB

-----

